

« Ils se peignent le visage... »

Réaction européenne à un usage indien au XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècles

François-Marc Gagnon

Volume 30, Number 3, décembre 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/303545ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/303545ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gagnon, F.-M. (1976). « Ils se peignent le visage... » : réaction européenne à un usage indien au XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècles. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 30(3), 363–381. <https://doi.org/10.7202/303545ar>

« ILS SE PEIGNENT LE VISAGE... »  
RÉACTION EUROPÉENNE À UN USAGE  
INDIEN AU XVI<sup>e</sup> ET AU DÉBUT DU  
XVII<sup>e</sup> SIÈCLES\*

FRANÇOIS-MARC GAGNON  
*Université de Montréal*

*« Les peintures de visage confèrent d'abord à l'individu sa dignité d'être humain; elles opèrent le passage de la nature à la culture, de l'animal 'stupide' à l'homme civilisé. Ensuite, différentes quant au style et à la composition selon les castes, elles expriment dans une société complexe la hiérarchie des statuts. Elles possèdent ainsi une fonction sociologique. »*

Ainsi peut se résumer, pour Claude Lévi-Strauss<sup>1</sup>, la pensée des indigènes caduveo du Brésil central sur le rôle des peintures corporelles pratiquées avec une singulière passion dans cette population. Les individus non peints sont encore indéterminés ontologiquement. Sanchez Labrador, missionnaire jésuite qui vécut parmi eux de 1760 à 1770, l'apprit à ses dépens. Alors qu'il s'indignait du temps précieux perdu à ces exercices picturaux qu'il jugeait « stupides », il se fit répondre par les Caduveo qu'il était lui-même « stupide », puisqu'il s'accommodait de la condition animale et négligeait de manifester par des peintures sa condition d'homme: « Il fallait être peint pour être homme: celui qui restait à l'état de nature ne se distinguait pas de la brute. »<sup>2</sup> Bien plus, comme l'indique aussi Lévi-Strauss, les peintures faciales et corporelles caduveo avaient, au moins au XVIII<sup>e</sup> siècle, une « fonction sociologique ». Les castes nobles ne se peignaient que le front; le vulgaire, tout le visage. Les

---

\* Une première version de cet article a fait, le 8 octobre 1976, l'objet d'une communication au Congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, tenu à l'Université de Sherbrooke. Que MM. Guy Lafèche et Rémi Savard trouvent ici l'expression de mes remerciements pour les précieuses suggestions qu'ils me firent à cette occasion et que j'ai tenté de mettre à profit.

<sup>1</sup> *Tristes tropiques* (Plon, Paris, 1955), 220.

<sup>2</sup> *Ibid.*, 214.

jeunes femmes se peignaient tout le corps; les vieilles négligeaient de le faire. Les peintures révélaient donc le rang de chaque individu dans une société fortement hiérarchisée comme l'était celle des Caduveo.

C'est dire que les peintures corporelles caduveo avaient une fonction permanente. Qu'elles aient pris la forme de tatouage comme dans les temps anciens ou de peintures lavables, plus récemment, n'y changeait rien. Refaites à des intervalles réguliers, selon des modèles fixes, les peintures corporelles caduveo avaient une signification structurale.

Combien ces vues profondes qui donnent aux peintures corporelles une fonction si primordiale sont éloignées de la pensée européenne! Nous n'avons conservé de leur usage qu'un vague souvenir dans nos habitudes cosmétiques et nous ne les tolérons guère qu'au cirque ou au théâtre. Apanages exclusifs des femmes, appliqués au seul visage, les fards n'ont qu'une fonction érotique dans nos cultures. Et encore, le fait que les femmes se maquillent toujours tient presque du miracle quand on songe à la réprobation générale dans laquelle la tradition judéo-chrétienne a tenu cet usage. Qui ne se souvient des apostrophes des prophètes à son endroit?

...parce qu'elles vont la tête haute  
et les yeux provocants,  
parce qu'elles vont à pas menus,  
faisant sonner les anneaux de leurs pieds,  
le Seigneur rendra galeux le crâne des filles de Sion  
et découvrira leur nudité [Is. 3: 16-17].

Ou encore :

Et toi [Jérusalem], que vas-tu faire?  
Même si tu t'habilles de pourpre,  
te pares de bijoux d'or  
et t'agrandis les yeux à force de fard,  
c'est en vain que tu te fais belle!  
Tes amants te dédaignent:  
c'est à ta vie qu'ils en veulent [Jér. 4: 30].

Combien de sermons ont cité ces textes en exergue! De ce point de vue, le jésuite Sanchez Labrador n'était que l'héritier d'une longue tradition quand il se montrait

...alarmé de ce mépris pour l'œuvre du Créateur: pourquoi les indigènes altèrent-ils l'apparence du visage humain? Il cherche des explications: est-ce pour tromper la faim qu'ils passent des heures à tracer leurs arabesques? Ou pour se rendre mécon-

naissables aux ennemis? Quoiqu'il imagine, il s'agit toujours de tromper.<sup>3</sup>

Il va sans dire que derrière ces réprobations judéo-chrétiennes, il ne faut pas chercher une intention quelconque de retour à la nature. Le passage de la nature à la culture est déjà franchi depuis longtemps et sans retour. Mais ne s'agit-il pas d'un autre passage, celui de la « sauvagerie » à la « civilisation »? Pour la « civilisation » l'usage des peintures corporelles a quelque chose de subversif... ou de ridicule. Ce n'est sans doute pas par hasard que la seule autre exception à l'emploi des peintures corporelles que nous tolérons soit celle dont nos clowns sont coutumiers. N'ont-ils pas fonction de faire rire? N'oublions pas qu'au grand siècle, l'Église condamnait d'un même mouvement et le théâtre et l'usage excessif des fards. Il nous est loisible maintenant d'apercevoir la « logique » de ce rapprochement incongru.

Quand les premiers découvreurs prirent contact avec les populations amérindiennes, il y avait donc des siècles que la « civilisation » avait condamné l'usage des peintures corporelles. Ils étaient bien mal préparés à comprendre la signification de cet usage si répandu parmi elles. Aussi bien, leur première réaction fut celle de l'étonnement le plus complet. L'une des plus anciennes mentions de ce genre, à propos des Indiens du nord-est américain, est due à Albert Cantino. On la trouve dans une lettre datée du 17 octobre 1501 où il rend compte des découvertes des Cortereal à la *Terra verde* (Terre-Neuve) et où il parle des 57 captifs indigènes ramenés en Europe par les découvreurs:

J'ai vu, touché et examiné ces peuples, et commençant par leur taille, déclare qu'ils sont relativement plus grands que nous en moyenne, ayant les membres en proportion et bien formés. Les cheveux des hommes sont longs, comme nous les portons nous-mêmes et ils les portent frisés et ils ont la figure marquée de grands signes et ces signes ressemblent à ceux des Indiens [des Indes].

Plus loin, il note à propos des femmes:

La couleur de ces femmes peut être décrite comme plus blanche qu'autrement, mais les hommes ont le teint plus foncé.<sup>4</sup>

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> «... io ho visti, tochi et contemplati, et cominciando alla loro grandeza, dico che sono alquanto piu grandi del nostro naturale, com membre corresponsivole et ben formate. Li capilli de maschii sono longi, quanto noi altri usiamo, et pendeno con certe inhanelate volveture, et hanno il volto con gram signi segnato, et li segni

Il importe de percevoir la nature exacte d'une notation de ce genre. À première vue son caractère purement descriptif étonne. Les faits ne sont-ils pas ici simplement rapportés, sans interprétation? C'est tout juste s'ils ne sont pas parfois comparés à d'autres faits analogues, eux aussi dépourvus d'interprétation. N'aurions-nous pas déjà à l'orée du XVI<sup>e</sup> siècle une attitude d'« objectivité scientifique » que nous pourrions juger bien « moderne » selon nos normes? Mais il ne faut pas se cacher ce que l'absence totale d'interprétation a de suspect ici. Comment, par exemple, une différence aussi curieuse que celle qui est censée exister entre la couleur des hommes et celle des femmes, peut-elle être simplement rapportée sans qu'aucun effort d'interprétation ne soit fait pour l'expliquer? N'est-ce pas la preuve que Cantino croit être devant un fait dépourvu de signification, un fait absurde? Son apparente « objectivité » ne doit donc pas donner le change. Elle équivaut à refuser un sens aux usages indiens et à les rejeter dans une zone de monstruosité culturelle bien définie à l'époque: la zone de la « sauvagerie ».

On retrouve la même attitude chez le cardinal Pietro Bembo, dans sa *Della Historia Vinitiana...* (1552). Il fait allusion à l'expédition de Jean Ango sur le navire *La Pensée* en 1508 et décrit les habitants de la côte orientale de Terre-Neuve dans des termes voisins:

... un bateau français voguant sur l'Océan non loin de la côte anglaise s'empara d'un petit bateau fait d'arceaux d'osier couverts d'écorce d'arbre dans lequel se trouvaient sept hommes de taille moyenne et de complexion plutôt foncée. Ils avaient la face large et forte, marquée d'une cicatrice violacée.<sup>5</sup>

C'est probablement des mêmes indigènes dont il est question dans un passage interpolé par Henri Estienne dans l'édition de la *Chronique d'Eusèbe* publiée à Paris en 1512:

Sept hommes sauvages ont été amenés de cette île [qu'on appelle Terre-Neuve] à Rouen avec leur pirogue, leurs vêtements et leurs armes. Ils sont de couleur de suie, ont de grosses lèvres, portent des tatouages sur la figure, depuis l'oreille jusqu'au milieu

---

sono como quelli de li indiani (...). La dona ha piccole poppe et bellissimo corpo, et tien un viso assai gentile, il coloro de lequale piu presto se puo dire bianco cha altro, ma il maschio è assai piu negro.» In H.P. Biggar, *The Precursors of Jacques Cartier, 1497-1534...* (A.P.C., Ottawa, 1911), 62.

<sup>5</sup> Cité par B.G. Hoffman, *Cabot to Cartier, Sources for a Historical Ethnography of North-Eastern North America, 1497-1550* (University of Toronto Press, 1968), 31.

du menton en travers des mâchoires, comme une petite veine bleuâtre...<sup>6</sup>

Une fois de plus, on l'aura noté, ces descriptions se gardent bien de proposer une interprétation. On suppose que ces usages appartiennent à un monde tellement étranger ou exotique qu'ils sont dépourvus de sens.

Une étape importante est franchie quand on tente de les expliquer, même de manière fantaisiste ou incomplète à notre point de vue, car alors on tente de leur donner une signification. Le témoignage de Giovanni da Verrazano est intéressant à ce sujet. Souvent attentif à décrire la couleur de la peau des indigènes rencontrés sur sa route, Verrazano ne relève qu'une fois, dans sa *Relation du voyage de la Dauphine à François 1<sup>er</sup>, roi de France* (1524), une utilisation des peintures corporelles. Il s'agit d'un usage des Indiens habitant un endroit désigné par lui comme le « refugio », qu'on retrouve sur la carte de Maggiolo (1527) ou sur celle de son frère Girolamo (1529) et qu'on situe à Narragansett Bay dans le Rhode Island actuel :

La veille de notre entrée dans le port, comme le temps contraire nous faisait demeurer à l'ancre à une lieue en mer, ils vinrent au vaisseau avec un grand nombre de leurs barques. Ils avaient le visage peint de diverses couleurs et témoignaient que c'était là une marque d'allégresse.<sup>7</sup>

Les Narragansetts qui ont donné leur nom à la baie étaient une puissante nation d'Algonquins orientaux. Fait remarquable, Verrazano ne se contente pas de rapporter l'existence des peintures faciales, comme on l'avait fait jusqu'à lui. Il en propose une interprétation. Ils « témoignaient » par là, affirme-t-il, « une marque d'allégresse ». Certes il s'agit là d'une interprétation qu'on pourra juger réductrice. On paraît croire que l'usage des peintures faciales est circonstanciel et n'exprime rien de permanent chez les Indiens. Mais au moins, propose-t-on une interprétation, commence-t-on à chercher

<sup>6</sup> « Septem homines sylvestres ex ea insula (quae terra nova dicitur) Rothomagum adducti sunt cum vestimentis et armis eorum. Fuliginei sunt coloris, grossis labis, stigmata in facie gerentes ab aure ad medium mentum, instar livide venule per maxillas deducta. » Extrait d'Eusebii caesariensis episcopi, *Chronicon*, etc. fol. 172 (Paris, 1512), reproduit dans H. Harrisse, *Découverte et évolution cartographique de Terre Neuve et des pays circonvoisins 1497-1501-1769...*, (H. Welter, Paris, 1901), 162-3.

<sup>7</sup> Trad. de l'italien par René Herval, dans Ch.-A. Julien, *Les Français en Amérique pendant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle* (P.U.F., 1946), 65.

un sens à cet usage qu'une génération précédente s'était contentée de juger absurde.

Le témoignage de Jacques Cartier est un peu du même ordre. Certes son premier contact avec les indigènes de la côte méridionale du Labrador, à un endroit qu'il nomme « Brest », lors d'un arrêt qui dure du 9 au 15 août 1534, donne lieu à une description « neutre », ne cherchant pas à expliquer ce qui est constaté :

Il y a des gens à ladite terre, qui sont assez de belle corpulence, mais ilz sont gens effarables et sauvages [...] Ilz se paignent de certaines couleurs tannées.

H. P. Biggar traduit « tannées » par *tan*, impliquant qu'il s'agit d'une couleur bronzée, comme celle que donnerait un hâle naturel.<sup>8</sup>

Le témoignage de Cartier est confirmé par celui de Pierre Crignon qui parle aussi, dans son *Discorso d'un Gran Capitano...* (1565), de peuplades rencontrées dans la région de la Baye des Châteaux. Crignon ne semble pas avoir remarqué leur usage de se peindre le visage. Il a noté cependant que

... la saison de la pêche terminée à l'approche de l'hiver, ils retournent avec leurs prises dans des bateaux faits de l'écorce de certains arbres appelés Buil et se rendent dans des régions plus chaudes, on ne sait où.<sup>9</sup>

L'identité de ce premier groupe rencontré par Cartier et décrit ensuite par Crignon n'est pas facile à établir. B.G. Hoffman croit pouvoir avancer que :

... these two sources [*i.e.* Cartier et Crignon] seem to refer only to a transient population of the Belle Isle region — to natives of the country of Canada who had come here to hunt seals and to trade with the fishermen. The documents are silent concerning more permanent residents of the area...<sup>10</sup>

L'usage décrit appartiendrait donc aux Iroquois canadiens parfois appelés « laurentiens » pour les distinguer des Iroquois de l'époque historique qui habitaient l'actuel État de New York. Constituant le

<sup>8</sup> H.P. Biggar, *The Voyages of Jacques Cartier...* (A.P.C., Ottawa, 1924), 23.

<sup>9</sup> « ... finito il tempo delle pescherie loro, approssimandosi l'inverno, essi si ritiran collisuoi pesci; et li nelle barchete di scorze d'arbori detti Buil, et se ne vamo in altri paese che son forse piu caldi, ma non sappiamo dove. » Crignon, *Discorso... in Ramusio, ... della navigationi et viaggi...* (Venise, 1556), III: 423, cité par H.P. Biggar, *op. cit.*, (1924), 23, note 10.

<sup>10</sup> B.G. Hoffman, *op. cit.* (1968), 201, contre H.P. Biggar, *loc. cit.* qui se rangeait à l'opinion de J.P. Howley, *The Beothucks* (Cambridge, 1915), 10, pour affirmer que ces Indiens étaient des Beothuks.

groupe le plus oriental et le plus septentrional de la culture iroquoise, ces Iroquois laurentiens avaient, au contraire de leurs voisins du sud et de l'ouest, une forte inclination vers la mer et le fleuve :

Situated as they were along the banks of the St. Lawrence River, at the very northern limit of maize agriculture, the Canadian Iroquois seem to have been strongly oriented, especially in the northern sections of their range, to the river and to the sea.<sup>11</sup>

Mais le contact avec les Blancs, qui très tôt échangèrent avec eux des biens contre leurs fourrures, introduisit un sérieux déséquilibre dans leur culture, les amenant à transformer une culture maritime en une culture de chasse. L'hostilité des Iroquois new-yorkais fit le reste. En 1600, les Iroquois laurentiens avaient pratiquement disparu des rives et du golfe du Saint-Laurent.

Bien que le récit du premier voyage de Cartier comporte plusieurs autres notations de caractère ethnographique, il faut recourir au récit du second voyage, pour retrouver une seconde mention des peintures corporelles. Elle paraît d'ailleurs dans un contexte particulier, puisqu'il s'agit du récit bien connu de la tentative des habitants de Stadaconé de dissuader Cartier de poursuivre son voyage jusqu'à Hochelaga. Cartier situe l'événement le 18 septembre 1535 :

Ils firent habiller trois hommes en la façon de trois diables, lesquelz estoient vestuz [de peaulx] de chien, noirs et blancs, et avoyent [des] cornes aussi longues que le bras, et estoient painctz par le visaige de noir, comme charbon...<sup>12</sup>

Cette singulière description est reprise par Barcia, dans son *Ensayo cronologico, para le Historia General de la Florida...* (1723), avec quelques variantes :

Ils étaient persuadés que si Cudragni leur ordonnait de ne pas se rendre à Hochelaga, les Français n'oseraient pas violer son précepte. Dans cette intention, ils prirent leur disposition pour que trois Indiens se peignent eux-mêmes en noir et couvrent leur tête de vilaines peaux surmontées de très longues cornes. Ils se couvrirent le dos de peaux de chiens noirs et blancs, se rendant le plus horribles qu'il leur était possible.<sup>13</sup>

<sup>11</sup> *Ibid.*, 202.

<sup>12</sup> H.P. Biggar, *op. cit.* (1924), 136.

<sup>13</sup> A.G. de Barcia Carballido y Zuniga, *Chronological History of the Continent of Florida ...* (University of Florida Press, Gainesville, 1951), 14-15, cité par B.G. Hoffman, *op. cit.*, 181.



La couleur noire dont se peignent les messagers du dieu Cudragne (Cartier le nomme plutôt Cudouagne) avait donc une fonction précise. Elle devait altérer l'apparence humaine des Indiens, pour leur donner celle de « diables » et dissuader, par la peur, Cartier et ses hommes de pousser plus à l'ouest leur voyage. On sait que Cartier ne se laissera pas impressionner par cette mise en scène et poursuivra sa route jusqu'à Hochelaga.

On trouve enfin, toujours dans le récit du Second Voyage, un passage probablement interpolé<sup>14</sup> décrivant les coutumes funéraires des habitants d'Hochelaga :

Et depuis que le[ur] mary est mort, jamais les femmes ne se remarient; ains font le deul de ladicte mort toute leur vye, et se taignent le visaige de charbon [noir] pillé et de gresse, espetz comme l'espesseur [du doz] d'un cousteau et à cela congnoist on qu'elles sont veufves.<sup>15</sup>

Cette fois, comme nous l'avions noté à propos du témoignage de Verrazano, les peintures faciales entendent signifier quelque chose, ici le « deuil » plutôt que l'« allégresse ». Mais notons-le, encore une fois, l'usage des peintures paraît épisodique. Il ne vient pas à l'idée des anciens découvreurs que les moments de joie, de tristesse ou même de guerre et de culte ne sont que des occasions de révéler la structure ontologique de la tribu, signifiée dans et par les peintures corporelles.

Le témoignage de Roberval ajoute un élément nouveau à notre dossier. Il entend décrire la « condition de Sauvages » du Canada :

... ces peuples sont de bonne stature et bien proportionnés. Ils sont blancs, mais vont tout nus: et s'ils étoient vêtus à la façon de nos Français, ils seroient aussi blancs et auroient aussi bon air; mais ils se peignent de diverses couleurs à cause de la chaleur et de l'ardeur du Soleil.<sup>16</sup>

<sup>14</sup> B.G. Hoffman, *op. cit.*, 150.

<sup>15</sup> H.P. Biggar, *op. cit.*, (1924), 182.

<sup>16</sup> Trad. de l'anglais par Th. Beauchesne, dans Ch. - A. Julien, *op. cit.*, 205. La version qu'en a conservée R. Hakluyt, dans son *Third and Last Volume of the Voyages, Navigations, Traffiques and Discoveries of the English Nation, etc.*, publié à Londres en 1600, pp. 240-242, reproduit dans Biggar, *op. cit.*, (1924), 268, se lit comme suit :

... they are people of a goodly stature, and well made, they are very white, but they are all naked: and if they were apparelled as the French are, they would be as white and as fayre: but they paynt themselves for feare of heat and sunne burning.

Roberval ne situe donc plus l'usage des peintures corporelles dans l'ordre de la communication, comme le faisait Verrazano qui y voyait un signe d'« allégresse » ou Cartier qui parlait de signe de « deuil », mais d'une façon qu'on jugera bien terre à terre, comme un simple moyen de se protéger de l'ardeur du soleil. Pourquoi ce soudain changement de point de vue ? C'est ici qu'il faut se souvenir que l'abandon des peintures corporelles signifie au moins obscurément pour nos cultures, l'accès à « la civilisation ». Roberval assimile les peintures corporelles à une sorte de vêtement qui entend protéger du soleil. Mais c'est un vêtement de « sauvage » qui, du point de vue du « civilisé », n'est pas efficace. Aussi déclare-t-il au même endroit, sans penser se contredire, que les Indiens « vont tout nuds ». Qu'on substitue à ces peintures un costume « à la façon de nos Français » et l'on découvrira que le hâle indien n'est que l'effet des rayons du soleil sur une peau mal protégée de ses ardeurs. Essentiellement, pour Roberval, les Indiens sont blancs. On aura compris que cette dernière affirmation est idéologique. Elle reflète le projet colonial de Roberval qui rêve déjà à la complète assimilation des populations amérindiennes à la société des Blancs.

Samuel de Champlain avait-il des vues différentes sur le sujet ? Certes dès qu'on examine sa contribution à notre dossier, on est impressionné par la quantité et la qualité de ses observations. Témoignent-elles d'une attitude différente de celle de ses devanciers ? C'est une autre affaire.

Dès son premier livre sur les Indiens canadiens, justement intitulé *Des Sauvages...*, Champlain avance que les Indiens : « ... sont [...] de couleur basanée, pour la quantité de certaine peinture d'ôt ils se frotent, qui les fait devenir olyuastres ». <sup>17</sup> Le contexte permet de déduire que la phrase s'applique aux premiers Indiens vus par Champlain, en mai et juin 1603, à la pointe aux Alouettes, près de Tadoussac. Il s'agissait de trois groupes (Montagnais, Algonquins et Malécites) réunis là en commune haine des Iroquois. Pour Champlain, tous ont le teint « basané » ou « olyuastre ». Mais l'explication qu'il en donne est curieuse. Loin de voir dans l'utilisation des peintures une conséquence de la blancheur naturelle des Indiens comme le faisait Roberval, il la rend responsable de leur teint « olyuastre », comme si l'usage répété de ces cosmétiques finissait par laisser des traces permanentes dans la peau. Certes, l'un et l'au-

---

<sup>17</sup> Nous citons Champlain dans l'édition de la *Champlain Society*, préparée par H.P. Biggar. Ici, voir vol. I (1922) : 118.

tre s'accordent à penser que les Indiens sont blancs naturellement et partagent essentiellement la même attitude coloniale. Mais, alors que la « théorie » de Roberval enferme la signification des peintures dans la seule notion de protection contre l'ardeur du soleil, celle de Champlain laissait encore ouverte la question. Si la couleur de la peau des Indiens est une conséquence de l'usage des peintures, cet usage lui-même reste à expliquer par d'autres raisons.

Champlain ne semble pas avoir tiré conséquence du fait que ces Indiens étaient réunis en commune haine des Iroquois et se préparaient à la guerre. Ces circonstances donneront parfois idée que les peintures corporelles avaient une fonction militaire. Ainsi Chrestien Le Clercq prétend rapporter une opinion micmac à ce sujet :

... quand ils vont en guerre, ils se servent alors de rouge; afin, disent-ils, que leurs ennemis, ni leur compagnons mêmes ne puissent appercevoir les differens changemens de visage, que la crainte fait assez souvent paroître dans les personnes les plus intrepides & les plus genereuses.<sup>18</sup>

On peut se demander si le récollet avait saisi le fond de la pensée de ses interlocuteurs micmacs puisque la même idée viendra un siècle plus tard au jésuite Labrador que nous citions au début de cet article. Ne s'agit-il pas plutôt d'une opinion européenne qu'on prêtait aux Indiens? Une des fonctions des heaumes dans les tournois était certainement de protéger le visage des combattants contre les coups, mais en lui donnant de façon stable une expression féroce, ils avaient aussi sans doute pour but de dissimuler à l'adversaire les sentiments vacillants du combattant.

On retrouve ensuite chez Champlain la même explication et le même vocabulaire pour décrire le teint des « sauvages (...) cabanés proche de nous », à Québec en 1608, attirés là pour la « pesche d'anguilles qui commencent à venir comme au 15. de Septembre, & finit au 15. Octobre », probablement des Montagnais :

Les femmes sont [...] de couleur bazannee, à cause de certaines peintures dont elles se frotêt, qui les fait demeurer oliuastres.<sup>19</sup>

<sup>18</sup> *Nouvelle Relation de la Gaspésie...* (Paris, 1691), dans l'édition de W.F. Ganong, préparée pour la *Champlain Society* (1910), 342. Voir aussi, p. 418, *id.*: « Ils se matachient la face de rouge, avant que de partir; afin, disent-ils, de cacher à leurs camarades & à leurs ennemis, les differens changemens de couleur, que la crainte naturelle du combat fait paroître quelquefois sur le visage & dans le cœur des plus braves & des plus intrepides. »

<sup>19</sup> H.P. Biggar, *op. cit.*, II (1924): 44-5 et 48. L'édition de 1632 dit plutôt: « ... qui les fait paroistre oliuastres ».

Cette singulière théorie sur l'origine de la pigmentation particulière de la peau des Indiens a été retenue par le géographe Jean de Laet, qui résume sur ce point les écrits de Champlain :

... ils sont tous tant hommes que femmes d'une couleur brunastre ou olivastre, non pas qu'ils soyent tels à leur naissance, mais rendus tels par certains oignements & couleurs, desquels ils ont coutume de s'oindre des leur enfance: quelques-uns se peignent la peau de marques & piqueures, afin qu'ils semblent plus beaux.<sup>20</sup>

Le teint des Indiens est décrit ensuite dans les mêmes termes, quand Champlain aborde, dans son récit, les groupes rencontrés lors de ses explorations de la côte Atlantique (correspondant à l'État du Maine) en 1604 et en 1605. La région était occupée par des groupes relevant tous de la culture abénakise, comme leurs voisins septentrionaux du Canada.

Lors de la première de ces expéditions, le 6 septembre 1604, Champlain atteint l'embouchure de l'actuelle rivière Penobscot et y rencontre un groupe de Pentagouets, lesquels constituaient une importante division des Abénakis. Leur village principal occupait le site de l'actuelle Castine, dans le Maine. Il apprend d'eux le nom indien de la rivière: « Peintagouët », mais il croit pouvoir l'identifier avec une rivière célèbre de la cartographie ancienne: « ceste riviere [...] que plusieurs pilottes & Historiens appellent Norembegue. » C'était une affirmation lourde de sens. S'il s'agissait de la Norembègue, c'était bien l'occasion de vérifier les dires qui couraient à son sujet et que Champlain n'ignorait pas: « On décrit aussi qu'il y a une grande ville fort peuplée de sauvages adroits & habilles, ayans du fil de coton. » Jehan Alfonse<sup>21</sup> qui pourrait bien être l'un des « cosmographes » visés ici par Champlain, après avoir affirmé qu'« ... au dedans de la dite rivière quinze lieues y a une ville qui s'appelle 'Norembegue' », disait plutôt que: « Les gens de la ville sont vestuz de pelleteryes, portant manteaulx de martres. » Il est vrai qu'il ajoutait aussitôt: « Les gens parlent beaucoup de motz qui approuchent du latin et adorent le soleil et sont belles gens et grandz hommes... » On saisit dès lors la portée de la notation de Champlain sur les Abénakis de l'embouchure de la « Peintagouët » :

<sup>20</sup> *Description des Indes Occidentales* (1640), 50.

<sup>21</sup> Jehan Alfonse, *Cosmographie...*, B.N. Mss fr. 676, f. 185 (1543-4) cité par HARRISSE, *op. cit.* (1900), 153-4.

Il m'asseure que la plupart de ceux qui en font mentiō ne l'ont veue. & en parlēt pour l'avoir ouy dire à gens qui n'en sçauoyent pas plus qu'eux.<sup>22</sup>

Sur le point précis qui nous occupe, Champlain notait simplement :

Tous ces peuples de Norembegue sont fort basannez, habillez de peaux de castors & autres fourrures, cōme les sauuages Cannadiens & Souriquois: & ont mesme façon de vivre.<sup>23</sup>

Cela revenait à contredire les vieilles légendes par le constat de l'expérience.

Le 18 juin 1605, on part de nouveau de Sainte-Croix pour explorer la côte Atlantique vers le sud. Cette fois, on prend soin de s'adjoindre un couple indien pour servir d'interprètes: Panounias, chef micmac et sa femme «almouchicoise». Poussant plus au sud que l'année précédente, l'expédition atteint, le 9 juillet 1605, l'embouchure de la *Saco River* que Champlain désigne, selon la nomenclature indigène, comme la Chouacouët. De nouveau des contacts sont pris avec les indigènes, cette fois des Pégouakis, autre groupe abénakis dont le village principal occupait le site de l'actuelle Fryeburg. Il semble qu'à ce moment, la femme de Panounias ait déjà péri, car son mari n'arrive plus à comprendre ces «Almouchicois» :

Nostre sauvage [Panounias] ne pouvoit entendre que quelques mots, d'autant que la langue Almouchiquoise, comme s'appelle ceste nation, differe du tout de celle des Souriquois & Etechemins.<sup>24</sup>

Malgré tout, Champlain se permet quelques notations ethnographiques. Des Pégouakis de la rivière Saco, il note, en ce qui nous concerne ici, qu'«Ils se peignent le visage de noir & rouge comme les autres sauuages qu'auons veus.»<sup>25</sup> Récapitulant enfin sur «tous ces sauuages depuis le cap des isles (*Cape Sun*) jusqu'à Mallebare (*Nauset Harbour*), Champlain note derechef: «Ces peuples se peignent le visage de rouge, noir, & iaune.»<sup>26</sup> La palette s'est allongée de quelques couleurs, mais la nature des notations reste la même.

C'est cependant au retour de l'expédition de l'année suivante (le 14 novembre 1606), alors qu'on se prépare à hiverner à Port-

<sup>22</sup> H.P. Biggar, *op. cit.*, I: 284-5.

<sup>23</sup> *Ibid.*, I: 298.

<sup>24</sup> *Ibid.*, I: 325.

<sup>25</sup> *Ibid.*, I: 326.

<sup>26</sup> *Ibid.*, I: 356.

Royal, que se situe une des notations les plus intéressantes pour notre propos: « Quelque temps après nostre arriee, nous aperceusmes une chaloupe, où il y auoit des sauuages... »<sup>27</sup> Ces sauvages commandés par Ouagimou, un chef passamacody,<sup>28</sup> amenaient à Port-Royal « le corps de Panounia qui auoit esté tué » par les hommes de « Bessabes chef de la riviere de Norêbegue ». <sup>29</sup>

Aussi tost que le corps fut à terre ses parents & amis commencerent à crier au prés de luy, s'estans peints tout le visage de noir, qui est la façon de leur dueil...<sup>30</sup>

Chrestien Le Clercq confirme ce détail :

Les parents cependant & les amis du défunt prennent le deuil, c'est à dire qu'ils se barboüillent le visage de noir, & coupent le bout de leurs cheveux, qu'il ne leur est plus permis de porter en cadenettes, ni de les orner de colier de rassade & de porcelaine, autant de tems qu'ils sont en deuil, qui dure une année toute entière.<sup>31</sup>

Au même endroit, Champlain note aussi que ses compatriotes micmacs « peignent le visage » du mort après l'avoir paré pour l'enterrer.<sup>32</sup> L'ethnologie donnerait raison à Champlain. W.D. et R.S. Wallis rapportent les dires d'un informateur micmac de 1912 :

The face of the deceased was covered with red pigment [...]. In [some] burials described to me pieces of red pigment were present. While digging for implements at Musquodoboit Harbour, N.S., I found a small piece of pigment in a deposit which contained two arrowheads.<sup>33</sup>

En reliant l'usage de se peindre le visage en noir, avec l'expression du deuil chez les Micmacs, Champlain rejoignait Cartier qui, nous l'avons vu, avait fait une remarque analogue à propos des usages funéraires des habitants d'Hochelaga. C'est dire que lui aussi situait l'usage des peintures corporelles dans un contexte de communication. Nous trouvons ici confirmation de ce que nous avançons plus haut. En faisant de la couleur de la peau des Indiens une conséquence

<sup>27</sup> *Ibid.*, I: 442.

<sup>28</sup> *Ibid.*, I: 442, note 1.

<sup>29</sup> *Ibid.*, I: 442-3.

<sup>30</sup> *Ibid.*, I: 443.

<sup>31</sup> *Nouvelle Relation de la Gaspésie...* éd. Ganong, *op. cit.*, 430.

<sup>32</sup> H.P. Biggar, *op. cit.*, I: 444.

<sup>33</sup> *The Micmac Indians of Eastern Canada* (University of Minnesota Press, Minneapolis, 1955), 258-9.

de l'usage des peintures, il laissait ouvert le problème du sens de cet usage. Sollicité par le mouvement même de son récit d'en fournir une explication, il se rabat sur l'explication courante. Les peintures corporelles sont de l'ordre du langage et, dans le présent contexte, elles expriment le deuil.

*Les Voyages* de 1619 ne comportent que deux notations nouvelles sur notre sujet. La première concerne les Cheveux-Relevés (qu'on assimile au groupe des Outaouais). À leur propos, il note simplement: «Ils se peignent le visage de diverses couleurs.»<sup>34</sup> Mais sur les Hurons, Champlain est plus explicite:

... plus pour embellir la face, & auoir meilleure grace, quand ils se veulent bien parer: La pluspart se peignent le visage noir, & rouge, qu'ils desmeslent avec de l'huyle, faite de la graine d'herbe au Soleil, ou bien avec de la graisse d'ours, ou autres animaux, comme aussi ils se taindent les cheueux...<sup>35</sup>

Pour la seconde fois, Champlain avance une motivation à l'usage décrit. Les peintures servent à «embellir la face, & auoir meilleure grace (...) à se bien parer» et relèvent donc de l'art décoratif. Le contexte permet probablement d'établir qu'il avait en vue l'occasion fournie par les fêtes huronnes, car plus bas, il parle des «dances» auxquelles vont les filles ainsi parées. Nous retrouvons donc chez Champlain les deux volets de l'explication courante. Signes de tristesse ou de joie, les peintures corporelles n'ont pas de significations permanentes. Elles ne sont qu'épisodiques. Reconnaissons-lui du moins le mérite d'avoir perçu leur caractère esthétique, ce qui après tout, n'était pas si fréquent à l'époque.

La contribution de Champlain à notre dossier ne s'arrête pas là. On l'a vu, dans le passage que nous venons de citer, Champlain tentait de décrire la composition physique des peintures corporelles. Il notait la nature de leur liant, huile de tournesol ou graisse d'ours. Une notation de ce genre n'est pas isolée dans les *Écrits* de Champlain. On peut relever également quelques mentions de pigments.

Champlain décrit souvent la «géologie» des lieux qu'il visite. Son intérêt principal va certes aux «mines» et si possible aux mines de métaux précieux. Mais c'est quelquefois pour lui l'occasion de

<sup>34</sup> H.P. Biggar, III: 43-44.

<sup>35</sup> *Ibid.*, III: 133. Comme il l'a suggéré aussi (*id.* note b) la phrase prend plus de sens, si on met une virgule après «parer» et une minuscule à «La» qui suit aussitôt après.

noter tel ou tel usage indien de ces « couleurs » minérales fournies si généreusement par le sol.

Ainsi, dès son premier livre, *Des Sauvages...*, Champlain, citant le rapport de Jean Sarcel, seigneur de Prévert, rencontré au Rocher Percé, le 18 août 1603, sauve de l'oubli une notation ethnographique intéressante. Prévert prétendait avoir découvert en effet l'existence de trois mines en « Arcadie » : une mine de cuivre, sur laquelle nous reviendrons quand nous discuterons de sa situation géographique ; puis,

passans trois ou quatre lieues plus outre tirant à la coste d'Arcadie, il y a vne autre mine. & vne petite riviere qui va quelque peu dans les terres, tirant au Su. où il y a une montaigne qui est d'vne peinture noire. dequoy se peignent les Sauvages.

Et enfin, sur une île, une mine « où se trouve vne maniere de metal qui est côme brun obscur, le coupant il est blanc », et qu'on croyait être de l'argent<sup>36</sup>. Également intéressante du point de vue ethnographique est la notation de Prévert qu'il lui fallut user de beaucoup de persuasion pour convaincre ses informateurs indiens de le conduire en ces lieux qui faisaient partie du territoire de leurs ennemis.<sup>37</sup> Ces derniers lui furent décrits comme de véritables monstres tant la crainte était grande de les rencontrer.

Champlain n'attachera pas grande importance par la suite à la montagne de « peinture noire », mais il restera longtemps fasciné par la mine de cuivre de Prévert et mettra beaucoup d'efforts pour la retrouver. Par contre, comme dans le rapport de Prévert les deux sites semblent liés topographiquement (« ... passans trois ou quatre lieues plus outre... »), nous aurons intérêt à suivre les efforts de Champlain, pour pouvoir à notre tour identifier le site indien.

Les indications de Prévert étaient bien vagues. On ne voit pas comment à elles seules, elles auraient pu conduire Champlain en aucun endroit précis. Il apprendra même par la suite que Prévert n'avait pas fait en personne les découvertes en question, mais qu'il s'était contenté d'y envoyer « deux ou trois des siens guidés de quelques sauvages ». <sup>38</sup> Cela n'était pas pour arranger les choses ! Mais la fortune de Champlain change quand il découvre le chef malécite Secoudon<sup>39</sup> qui avait mené les hommes de Prévert sur les

<sup>36</sup> H.P. Biggar, *op. cit.*, I: 182.

<sup>37</sup> *Ibid.*, I: 180-1.

<sup>38</sup> *Ibid.*, I: 262.

<sup>39</sup> Lescarbott l'appelle Chkoudun.



lieux. C'est le «sauvage appelé Secoudon [... qui] avoit mené les gens de Preurd à la mine de cuivre», déclare-t-il.<sup>40</sup> Tenant l'informateur, on pouvait espérer retrouver au moins une partie de l'information.

Guidés par Secoudon, les hommes de Prévert étaient partis de l'embouchure de la rivière Saint-Jean, s'étaient dirigés vers l'est, au travers de la Baie de Fundy et étaient arrivés à la pointe avancée que constitue la partie centre-nord de l'actuelle province de la Nouvelle-Écosse, à un endroit nommé *Advocate Harbour*, à l'entrée du détroit de Minas, en plein territoire micmac, ennemis traditionnels des Malécites. L'identification du site semble bien établie.

Champlain y passera en juin 1604, mais ce n'est que l'année suivante que, grâce à l'aide de Secoudon, il identifiera positivement la mine de cuivre.<sup>41</sup> Il nommera l'endroit Port des Mines, en tracera une bonne carte et la publiera dans ses *Voyages* de 1613.<sup>42</sup>

À ce moment le souvenir de la montagne de «peinture noire», voire même de l'île contenant une mine d'argent, était bien oublié et Champlain parut satisfait d'avoir pu identifier la seule mine de cuivre. Toutefois, avec les indications que nous avons maintenant, il nous est loisible de revenir au rapport de Prévert, pour situer la «montagne qui est d'une peinture noire». Il dit que ses hommes «passans trois ou quatre lieues plus outre tirant à la coste d'Arcadie», c'est-à-dire dépassant le Cap d'Or, longeant la baie Greville dans le détroit de Minas, aboutirent probablement dans la région de l'actuelle Parrsboro, «trois ou quatre lieues plus outre». C'est du moins le sens le plus obvie du texte. Nous n'arrivons pas à comprendre que H.P. Biggar<sup>43</sup> ait pu imaginer qu'après s'être arrêté à *Advocate Harbour* les hommes de Prévert se soient transportés miraculeusement sur la côte nord de la Nouvelle-Écosse, puisqu'il identifie la «petite riviere qui va quelque peu dans les terres» dont parle Prévert, avec la rivière Pugwash, qui se jette dans le détroit de Northumberland. D'ailleurs le texte dit explicitement que cette «petite riviere», tire «au Su», ce qui n'est pas le cas de la rivière Pugwash, tirant au nord. Il a par contre probablement raison de voir dans les monts Cobequid le site probable de la montagne de peinture

<sup>40</sup> H.P. Biggar, *op. cit.*, I: 374.

<sup>41</sup> *Ibid.*, I: 374. Champlain y retournera une fois de plus avec Poutrincourt; cf H.P. Biggar, I: 454.

<sup>42</sup> Pl. LXVIII, in H.P. Biggar, I: face à la page 263.

<sup>43</sup> *Ibid.*, I: 183, note 1.

noire que nous cherchons à situer, aussi bien ces monts forment l'ossature principale de la pointe nord de la Nouvelle-Écosse.<sup>44</sup> Les monts Cobequid sont riches en minerais de toutes sortes, à tel enseigne qu'un musée géologique, le *Rockhound Mineral and Gem Museum*, leur est consacré précisément à Parrsboro. L'oxyde noir de manganèse, qui se qualifie tout à fait comme pigment pictural depuis la préhistoire, est abondant dans la région.<sup>45</sup> Tel devait être l'endroit où les ennemis des Malécites s'approvisionnaient en peinture noire.

Peut-on identifier d'autres sites du même ordre? Nous avons pensé que lorsqu'en 1604, Champlain note qu'aux environs de l'actuelle Waterford, en Nouvelle-Écosse, «le terroir d'alentour est rouge comme sang»<sup>46</sup>, il aurait pu s'agir d'ocre rouge, pigment pictural bien connu. Mais il n'en est rien. Comme H.P. Biggar<sup>47</sup> nous l'apprend

... the coast in this vicinity consists of red sandstones which, according to Bailey<sup>48</sup> [...] constitute, because of their bright red colour, a conspicuous feature of the landscape.

Le grès rouge (*red sandstone*) ne saurait entrer en aucune manière dans la composition d'un pigment pictural.

Par contre, dans un tout autre contexte, puisqu'il s'agit de la région avoisinant le saut de la Chaudière, lors de son voyage d'exploration vers la mer du Nord en 1613, Champlain note l'existence d'une plante tinctoriale qui pousse sur les îles Aylmer et Mohy du lac Deschênes: «La terre est sablonneuse, & si trouue vne racine qui teint en couleur cramoyisie, de laquelle les Sauvages se peignent le visage, & de petits affiquets à leur vsage.»<sup>49</sup> Ni Biggar ni Laverdière n'ont eu la curiosité d'identifier cette racine? Il est bien probable qu'il s'agisse de la sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis* L.) que le Frère Louis-Marie décrivait ainsi:

<sup>44</sup> Nous ne pouvons suivre non plus Biggar quand il situe la mine d'argent sur l'île Pictou (*id.* note 2). Le Bassin de Minas comporte quelques îles — un village s'appelle même *Five Islands* à cet endroit — pour qu'il n'y ait pas à chercher si loin.

<sup>45</sup> H.P. Biggar a signalé sa présence aussi à la *Porcupine Mountain*, près de *Quaco River* sur la baie de Fundy.

<sup>46</sup> H.P. Biggar, *op. cit.*, I: 248.

<sup>47</sup> *Ibid.*, I: 248, note 2.

<sup>48</sup> L.W. Bailey, *Report on the Geology of South-West Nova-Scotia*, Report of the Geological Survey of Canada, part M, IX (1898), 124.

<sup>49</sup> H.P. Biggar, II: 269-270. Voir note 2, p. 269 pour l'identification du site.

... rhizome à jus laiteux rouge dont on se sert encore aujourd'hui en médecine contre les irritations de la gorge et des bronches; les sauvages s'en servaient comme d'une teinture.

Il ajoute que cette plante de la famille du pavot pousse dans les « bois riches », sur les « sols surtout calcaires » et fleurit dès avril.<sup>50</sup>

Bien que non négligeables, ces observations de Champlain sur la composition des matières picturales utilisées par les Indiens n'ont pas la même portée que celles que nous rapportions plus haut et qui révèlent son attitude profonde en face de l'usage des peintures corporelles pratiqué par les Indiens. Nous avons vu qu'elle n'est pas substantiellement différente de celle de ses devanciers, spécialement Roberval. Alors que celui-ci aurait eu tendance à habiller les Indiens à la française, alors que Champlain aurait voulu les débarbouiller, l'un et l'autre souhaitaient révéler la blancheur intrinsèque des Indiens, c'est-à-dire les assimiler aux Blancs. Ils partageaient l'un et l'autre le même projet de conquête coloniale. Il nous est loisible de comprendre maintenant que cette intention d'habiller les Indiens à la française ou de les débarbouiller entendait introduire au sein des cultures indiennes un changement bien moins superficiel qu'on aurait pu le penser. Effacer les peintures du corps des Indiens, c'était effacer leur être culturel pour le mince avantage de leur donner accès au blanc statut d'homme « civilisé ». On a vu que pour certains d'entre eux, sur les rives du Rio Paraguay, dans le Brésil central, cela revenait à leur faire partager la condition « stupide » des bêtes.

Par ailleurs, la conviction que les Indiens sont naturellement blancs résistera même aux premières formulations européennes de véritables divisions raciales au sein de l'humanité, comme celles qu'on trouve dès 1684 dans la *Nouvelle Division de la terre, par les différentes espèces ou races d'hommes qui l'habitent* de François Bernier<sup>51</sup>:

J'ai remarqué qu'il y a surtout quatre ou cinq races d'hommes, dont la différence est si notable, qu'elle peut servir de juste fondement à une division.

<sup>50</sup> *Flore, Manuel de la Province de Québec* (Institut agricole d'Oka, 1931), 156. On aura noté que Champlain déclarait que la terre était plutôt « sabloneuse » que « calcaire ». Ensuite, le 4 juin 1613, moment où Champlain visite le lac Deschênes, la sanguinaire n'est déjà plus en fleur et moins facile à repérer au sol.

<sup>51</sup> Voir Léon Poliakov, *Le Mythe aryen. Essai sur les sources du racisme et des nationalismes* (Calmann-Lévy, 1971), 138-139.

Bernier distinguait entre les Européens ; les Africains (« la noirceur leur est essentielle »), les Chinois et les Japonais (« ils ont de larges épaules, le visage plat, un nez écaché, des petits yeux de porc ») ; et les Lapons (« ce sont de vilains animaux »). Les Indiens, par contre, ne lui semblaient pas essentiellement différents des Blancs : « Je n'y trouve point une assez grande différence pour en faire une espèce particulière et différente de la nôtre. » Leur couleur basanée « ... ne leur est qu'accidentelle, et ne vient qu'à cause qu'ils s'exposent au soleil. » Bernier s'en tenait donc à l'idée traditionnelle de l'Indien essentiellement blanc. Aussi bien nous sommes déjà avec ce philosophe sceptique à l'orée du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui verra le programme d'assimilation des Indiens à la société blanche, entrevu par les premiers colonisateurs, mené jusqu'à ses dernières conséquences.